

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE -2021  
Parcours Formation Professionnelle Adapté **Professeur des Ecoles (PFPA)**  
Avec une affectation 1<sup>er</sup> degré hors Haute-Garonne

- 1 - Fiche d'inscription administrative, *complétée, vérifiée et signée*.
- 2 - Copie au format papier d'une pièce d'identité *en cours de validité*
- 3 - Photo d'identité *portant au dos vos nom et prénom (obligatoire pour la délivrance de la carte MUT)* si première inscription à l'INSPE
- 4 - Numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français d'enseignement supérieur (n'est pas concerné le public inscrit à l'INSPE en 2019 2020)
- 5 - Copie au format papier du justificatif d'affectation à mi-temps portant mention de la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et du département de l'académie de Toulouse
- 6 - Copie au format papier du diplôme le plus élevé
- 7 - Copie au format papier de l'attestation du CVEC 2021 2022 obtenu sur le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

SSSS

Le dossier dûment *complété, vérifié et signé* doit être remis à votre secrétariat pédagogique du site de formation avec obligatoirement toutes *les pièces demandées* et à la date prévue.

**TRES IMPORTANT** : A l'issue du contrôle de votre inscription administrative, votre carte MUT sera délivrée ou actualisée. Elle permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>









